SNALC 66 AVRIL 2020

BULLETIN D'INFO

VOEUX À VOLONTÉ POUR LE MOUVEMENT DES PROFS

I LIKE TO MOVE IT, MOVE IT...

POUR ÉVITER LES MAUVAISES SURPRISES...

FAITES-VOUS GUIDER PAR LE SNALC !

Place aux mutations intra académiques... La 2ème phase du mouvement va se dérouler d'avril à juin et peut-être que l'information ne vous est pas encore parvenue mais tout se joue dorénavant grâce à un logiciel. Alors, quelques conseils pratiques dans ce bulletin Snalc...

1

JE MOUV...

ATTENTION AU PAC M.E.N

2

TU STRESS...

COVID-19 (P3)

3

CTSD DU 66

DES FERMETURES ABANDONNÉES (P5)

On n'arrête pas se faire manger

ON JOUE PAS AVEC LES PROFS

Pas d'inquiétude, le Snalc veille pour vous ...

DES ARCADES POUR LE MOUVEMENT

DES CONSOLES BIENTÔT EN SALLE DES PROFS

MOUVEMENTS INTER 2020 : RESULTATS ET RECOURS

Consulter les cartes des résultats des mouvements

mouvement INTER-DÉPARTEMENTAL (1er degré)

mouvement INTER-ACADÉMIQUE (2d degré)

https://snalc.fr/national/article/5417/

Les candidats à ces mouvements ont reçu leur résultat par sms et par une notification dans leur messagerie I-prof :

- Le **2 mars** pour les candidats du 1er degré
- Le **4 mars** pour les candidats du 2nd degré.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a porté au niveau législatif la possibilité pour les candidats de se faire accompagner par un représentant syndical désigné par l'organisation syndicale représentative de leur choix pour les assister dans les recours administratifs qu'ils forment contre les décisions individuelles défavorables en matière de mutation.

Une décision est dite défavorable lorsque l'agent

- obtient une affectation en dehors de ses vœux, par la procédure d'extension des vœux (candidats stagiaires, candidats titulaires en ATP...)

- ou, s'agissant d'un candidat titulaire, lorsqu'il n'obtient pas de mutation.

Le SNALC a dénoncé cette définition restrictive dont le seul but est de réduire le nombre de recours.

Une organisation syndicale est considérée comme représentative lorsqu'elle siège au comité technique ministériel de l'éducation nationale (CTMEN).

C'est le cas du SNALC qui peut en conséquence assister tout candidat du 1er ou du 2nd degré dans son recours administratif. Le délégué du SNALC ainsi mandaté sera reçu obligatoirement

par l'administration et essaiera en fonction des éléments en sa possession d'améliorer le résultat obtenu par le candidat dans le respect des règles du mouvement.

Les personnels du second degré formeront leur recours directement auprès du ministre (DGRH B2-2) à l'adresse : mvt2dinter@education.gouv.fr

Ceux du premier degré formeront leur recours auprès de l'IA-Dasen du département de leur exercice. En cas de réponse négative à ce recours gracieux administratif, ils pourront former un recours hiérarchique auprès du ministre (DGRH B2-1).

Le SNALC, syndicat représentatif et responsable, ne laissera pas les collègues seuls face à l'arbitraire et l'opacité.

Nos responsables et élus répondront présents à chaque sollicitation.

Contactez-les sans perdre de temps : voir leurs coordonnées

Découvrez les résultats du mouvement inter-départemental pour les P.O./ 1er degré

Département	Barème du dernier entrant (phase de mutation)	Barème du dernier sortant (phase de mutation)	Nombre d'entrants (phases de mutation et de permutations)	Nombre de sortants (phases de mutation et de permutations)	Nombre de candidats à l'entrée	Nombre de candidats à la sortie
66 PYRENEES-ORIENTALES	387	22	33	20	462	23

Pandémie : le Covid-19

On achève bien les personnels de l'Éducation nationale

Le SNALC est dans un état d'incompréhension et de colère qu'il n'a jamais atteint.

Alors qu'il avait obtenu des propos clairs du ministère sur le fait qu'on n'obligerait pas les enseignants, AED, AESH, entre autres, à se rendre dès le lundi dans leur établissement ;

Alors que le Président de la République a tenu le jeudi 12 mars un discours empreint de gravité et de responsabilité, enjoignant tous nos concitoyens à limiter les déplacements au strict nécessaire ;

Alors que le télétravail doit être la norme, et pas uniquement pour les personnels fragiles ou gardant leurs enfants à la maison ;

Le ministre Blanquer a tenu en conférence de presse un discours incompréhensible et irresponsable.

Il y a validé la tenue de réunions pédagogiques au bon vouloir des inspecteurs et des chefs d'établissement, au mépris de la sécurité des personnels.

Il y a validé les directives de la plupart des recteurs, qui imposent aux collègues des déplacements réguliers dans des écoles, collèges et lycées vides d'élèves.

Il s'est surtout défaussé de sa responsabilité sur les corps d'inspection et de direction, laissés sans directives claires en pleine période d'épidémie, provoquant ainsi des inégalités de traitement invraisemblables d'un établissement à l'autre.

Il a même osé estimer qu'environ « la moitié des personnels » serait « en permanence » dans les établissements.

En période de pandémie, de fermeture des écoles et de limitation des déplacements, le ministre appelait donc plus de 500 000 personnels à continuer de se déplacer quotidiennement, bravant ainsi les recommandations sanitaires applicables à l'ensemble des Français. C'était de la folie !

Le SNALC n'a cessé d'appeler, via les réseaux sociaux, les mails, l'ensemble des personnels non nécessaires pour assurer la continuité administrative et l'accueil des enfants des personnels de santé, **à ne pas se rendre dans leur école, collège, lycée à partir de ce fameux lundi 16 mars 2020… Et le Snalc a eu raison.**

Pour ceux qui se trouvait dans une impasse face à leur hiérarchie, le SNALC a incité chacun à faire valoir son droit de retrait, selon le ***Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.***

Que s'est-il passé ensuite ?

Le mardi 17 mars, le confinement était décidé et tous les enseignants (sauf les volontaires pour garder les enfants des personnels soignants) devaient rester à leur domicile.

Le SNALC a, pour sa part, annulé toutes ses réunions en présentiel (bureaux nationaux et académiques, réunions catégorielles, congrès, colloques…), pour une durée indéterminée.

Le CTSD du 66 s'est tenu ce jour à 8h45 en visioconférence

Initialement prévu le mardi 31 mars dernier, puis le 7 avril suivant, le voilà qu'il s'est enfin tenu ce jeudi 9 avril. Pourquoi ? Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé qu'il n'y aurait pas de fermeture de classes sans l'accord du maire dans les communes de moins de 5 000 habitants. Il était donc indispensable de revoir une bonne partie de la carte scolaire qui concernait beaucoup de communes de notre département. *Seul le Se-Unsa a voté pour ce projet global de carte scolaire.*

Voici les résultats :

Fermetures/Maternelle

E.M PU LOUISE MICHEL (1 POSTE MONOLINGUE - ELNE) -
E.M PU FRANÇOISE DOLTO (LE SOLER) - - E.M PU GEORGE SAND (SALEILLES)

Ouvertures/Maternelle

E.M PU (CORNEILLA DEL VERCOL) - E.M PU SIMON BOUSSIRON (PERPIGNAN) -
E.M PU JEAN JAURÈS (PERPIGNAN)

Fermeture + Ouverture/Maternelle (Fin de la filière Catalane dans une REP)

E.M PU ROMAIN ROLLAND (PERPIGNAN)

Fermetures de postes monolingues/Elémentaire

E.E PU LA SUBERAIE (LE BOULOU) - E.E PU JEAN JAURÈS (THUIR)

Ouvertures/Elémentaire

E.E PU (PEYRESTORTES) - E.E PU ANDRÉ CAVAILLÉ (SORÈDE) - E.E PU JOSEPH DAURIAC (LATOUR BAS ELNE) - E.E PU PIERRE ET MARIE CURIE (CANET EN ROUSSILLON) - E.E PU (SAILLAGOUSE) - E.E PU (BAHO) - E.E PU TORCATIS (SAINT ESTÈVE) - E.E PU FRANÇOIS ARAGO (BOMPAS) - E.E PU JEAN JAURÈS (TOULOUGES) - E.E PU JULIEN PANCHOT (CANOHÈS) - E.E PU CURIE PASTEUR (1 poste bilingue - ARGELÈS SUR MER) et……. **1 au conditionnel/effectifs de rentrée** *E.E PU BUFFON (CABESTANY)*

Fermeture poste Monolingue + Ouverture poste bilingue/Élémentaire

E.E PU PABLO PICASSO (CÉRET) - E.E PU JEAN PETIT (CYCLE 3 - PRADES) - E.E JEAN CLERC (CYCLE 2 - PRADES)

Fermetures/REP&REP+ PERPIGNAN

E.E PU ROMAIN ROLLAND (2 POSTES BILINGUES) - E.E PU ÉMILE ROUDAYRE (1POSTE DE CP-CE1)

Ouvertures au conditionnel/ effectifs de rentrée - REP&REP+ PERPIGNAN

E.E JEAN-JACQUES ROUSSEAU - E.E JEAN ZAY&MARIE CURIE -

Fermetures de postes de TMB FORMATION CONTINUE

E.P PU (CORBERE LES CABANES) - E.E PU JEAN MERMOZ (CANET EN ROUSSILLON) - E.E PU (MILLAS) - E.M PU JORDI BARRE (PERPIGNAN)

Fermetures de postes de TMB MALADIE

E.P PU (MARQUIXANES) - E.E PU JEAN CLERC (CATALAN- PRADES) - E.E PU LA SUBERAIE (LE BOULOU)

Ouvertures d'un dispositif ULIS/Elémentaire

E.E PU COUBERTIN (PERPIGNAN) - E.E PU (MILLAS)

snalc

2 FERMETURES ANNULÉES

E.M PU JEAN MOULIN (LE BARCARES) - E.M PU CHARLIE CHAPLIN (CABESTANY)

2 NOUVELLES OUVERTURES AU CONDITIONNEL
(EFFECTIFS DE RENTRÉE)

- E.E PU JULIEN PANCHOT (CANOHÈS)

- E.E PU BUFFON (CABESTANY)

Les autres décisions et/ou transformations

Les quatre écoles d'application de Perpignan ne le sont plus. Par conséquent, une transformation de postes s'est opérée. Les directeurs rejoignent administrativement leurs collègues ainsi que les postes d'adjoints. Pour information, chaque directeur de ces écoles devrait obtenir du tiers à la demi décharge. Une faveur leur a été accordée pour la prochaine année scolaire, dont acte, mais en 2021, tout

devrait rentrer dans l'ordre. Sachez que vos élus du Snalc ont demandé à ce que la mesure soit effective dès la prochaine rentrée 2020. Pourquoi ce passe-droit ? Vous êtes nombreux à nous dénoncer toutes ces malversations et nous ne faisons que rapporter votre mécontentement. Dommage que ce ne soit pas l'avis de la FSU ou de l'UNSA, qui, vous l'aurez compris, ne font que protéger leurs protégés.

Puis, nous n'allons pas revenir sur les postes sans élèves qui ferment mais qui s'ouvrent sous une autre dénomination. Il faut croire que lorsqu'on n'est plus capable de faire classe à des élèves, on trouve toujours le moyen de s'en sortir… et même parvenir à la hors-classe avant les vrais profs comme vous et nous , imaginez-vous donc !!!(Comme l'an dernier, nous avons demandé l'annulation de ces postes sans élèves qui ne servent pas à grand chose comme beaucoup d'autres d'ailleurs…)

Notons simplement que les postes ASH (Spectre autistique + décharge Coordonateur PIAL) ont un sens à nos yeux. Encore faudrait-il que cela soit suivi de moyens sur le terrain, n'est-ce pas chers collègues !

Enfin, la rumeur circulait depuis le début de l'année scolaire et elle devient officielle. Les écoles du réseau du collège La Garrigole (vous vous reconnaitrez) auront le privilège et l'honneur de rejoindre la circonscription Perpignan 2. À ce jeu de « chaises Ienales », les écoles du réseau du collège St Exupéry rejoignent, quant à elles, la circonscription de Perpignan 1. Autres échanges de réseau de collège, entre le Ribéral et Roussillon :

« Tiens je te passe Thuir et toi tu me passes Toulouges…

- ça le vaut pas, 18 écoles contre 4, tu veux me donner plus de boulot ?

-Mais non, t'as rien compris, tes 4 écoles c'est le Top, Canohès et Toulouges, ça vaut bien mes 18 écoles qui vont de Fourques à Tordères, tu verras, c'est sympa ces villages »

-Si tu le dis…. »

Finalement c'est comme dans la cour de récréation, quand nos élèves échangent leurs cartes.

Que vous soyez satisfait ou pas de telles nouvelles, sachez que *le mouvement du personnel va démarrer le 27 avril prochain.* N'attendez pas, utilisez cette bouée de sauvetage et contactez-nous pour qu'on vous guide sérieusement dans vos choix.

Les professeurs se plaignaient de ne pas avoir de Comité d'Entreprise pour ainsi bénéficier de certains avantages comme cela existe dans d'autres professions de la Fonction Publique d'État, sachez que le Snalc l'a fait !

Nous sommes le premier syndicat à posséder un Comité d'Entreprise. En nous rejoignant, vous pourrez bénéficier des nombreux avantages de notre CE.

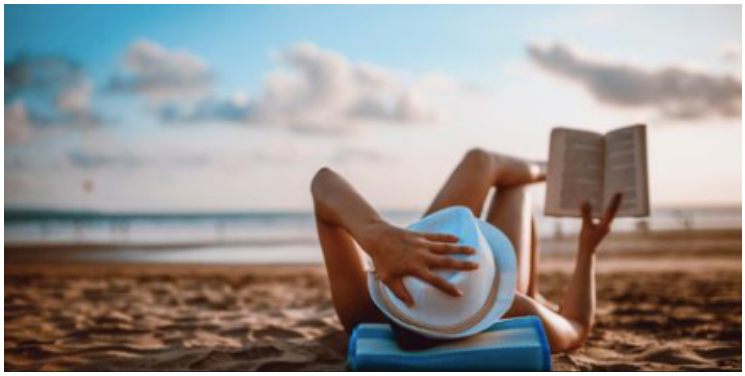

Le SNALC vous offre de nombreux avantages depuis 2014, négociés auprès de grandes enseignes : Disneyland Paris / Corsica Ferries / Club Med / Center Parcs / Pierre & Vacances / Costa croisées / FRAM / BB Hotel / Go Sport / Marionnaud / Grand Optical / Dell / Fitnext…

Et tout ceci ajouté aux acquis fondamentaux de notre adhésion : une vraie *protection juridique, assurance professionnelle, Mobi-Snalc (aide à la mobilité professionnelle)…*

Pour seulement 90€ d'adhésion annuelle, le SNALC défend efficacement les intérêts des personnels de l'Éducation Nationale.

N'attendez plus ! Rejoignez-nous pour enfin en profiter !

…… Avantages Snalc…. Adhérez en ligne, www.snalc.fr

« Suivez toute l'actualité du SNALC de votre département » :

https://www.snalc.fr/web/montpellier
snalclanguedocroussillon@gmail.com

Au niveau national :
www.snalc.fr > rubrique école